



Groupe de travail du 19 février 2020

Formation initiale rénovée des agents administratifs principaux des finances publiques (AAPFiP) stagiaires

Le groupe de travail était présidé par M. ROUSEAU, sous-directeur de RH-2, assisté de MM. Gaël GRIMARD, chef du bureau RH2-C, Michel RAMIR directeur de l'ENFiP, assisté de Sandrine FABREGUES, adjointe du directeur de la formation (ENFiP).

La délégation UNSA/CGC se composait de : Hubert Silvestre, secrétaire national UNSA DGFIP, Pierre PELLETIER, secrétaire général adjoint CGC finances publiques et Nadia LEPAGNOL, présidente du SNC-CGC Finances Publiques.

Ordre du jour :

Thème n°1 : Mise en œuvre de la formation initiale rénovée des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires.

Thème n°2 : Contenu pédagogique de la formation initiale rénovée des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires.

Après un tour de table liminaire, souvent long et parfois hors sujet, les organisations syndicales présentes ont toutes noté le manque de documents mis à leur disposition par l'administration. Deux fiches lapidaires et sans consistance auraient pu nous donner l'impression que tout restait à faire. Mais l'administration nous a précisé : « *il est trop tard pour tout refaire* », « *il s'agit d'un dialogue avec des marges de manœuvre réalistes* ».

1) La mise en œuvre de la formation initiale : aspects calendaires et opportunité perdue.

La formation initiale rénovée des AAPFiP stagiaires sera partagée en une formation en établissement de deux mois et demi, suivie d'un stage probatoire dans la direction d'affectation d'une durée de neuf mois et demi (actuellement, les durées sont respectivement de six semaines et de dix mois et demi).

La partie « socle » de la formation en établissement reprendra dans une très large mesure le contenu de la formation initiale rénovée des contrôleurs stagiaires.

Concrètement, les lauréats seront informés de leur direction d'affectation le 5 mai et formuleront des vœux d'affectation locale du 18 au 30 mai. Les directions devront les informer de leur affectation le 26 juin. Une semaine d'autorisation d'absence sera offerte la première semaine d'août.

Les stagiaires bénéficieront ensuite d'un parcours d'adaptation au premier métier, avec des retours en établissement de formation de l'ENFiP ou dans les centres interrégionaux de formation ou leur antenne régionale.

Comme actuellement, la titularisation interviendra à l'issue des 12 mois de formation au vu, notamment, des rapports de stage.

Actuellement, les AAPFiP stagiaires réalisent un quiz « d'auto-évaluation » informatisé lors d'une séance globale de bilan des acquis à l'issue de leur formation « carrière ». Ce quiz d'une soixantaine de questions porte sur l'ensemble de la scolarité en établissement de formation.

Les résultats du « nouveau » quiz, portés à la connaissance des stagiaires, seront également communiqués aux directions d'affectation pour leur permettre d'identifier le plus en amont possible d'éventuelles difficultés d'acquisition par leurs futurs agents des connaissances professionnelles attendues.

Cette information des directions semble poser un tel problème à certains de nos collègues que la direction générale se dit prête à revenir à une simple auto-évaluation ... ce qui sous-entend que tous nos collègues sont très impliqués dans leur formation.

L'UNSA et la CGC ont fait part à l'administration de leurs questionnements. Leurs observations ont rebondi sur des inquiétudes légitimes :

- Quel accueil et quels moyens seront consacrés à l'hébergement des stagiaires ?

- Comment seront articulées les différentes phases de formation ?

- Les dispositifs de formation seront-ils suffisants à l'issue des cycles de formation ? Quid de la formation des évaluateurs ?

La CGC et l'UNSA ont rappelé que, concernant les dispositifs de formation, elles étaient attachées autant à l'acteur qu'est l'ENFiP, qu'à l'objectif de former des agents opérationnels.

Dans cette logique, nous nous réjouissons de la grande richesse pédagogique de l'ENFiP au travers des enseignants, des responsables pédagogiques, des CIF et des ACIF, soutenus dans leurs missions par les services locaux de formation professionnelle.

Cela étant, il nous semble qu'une plus grande association des chefs de service et des responsables de structures des services de terrain permettrait une meilleure adaptation professionnelle.

Le quiz de fin de formation théorique aurait pu constituer un réel instrument d'évaluation des stagiaires, en révélant non seulement certaines carences professionnelles, mais aussi l'intérêt et l'engagement qu'ils portent à leur formation.

Une opportunité parmi d'autres, qui aurait permis un retour sur investissement pour l'administration à condition que des jugements hâtifs ne se fassent pas au détriment des agents.

Le choix qui se profile désormais au fil des échanges tenus au cours du présent GT, semble relever d'une discussion sociale angélique où le stagiaire ne connaîtrait plus de contraintes...

***Une victoire pour ceux qui dénoncent l'absence de dialogue social ? Sans doute !
Finalement, quelle est l'utilité de ce quiz ?***

L'administration n'a pas répondu de façon précise à nos interrogations et s'est limitée à la description d'axes généraux relatifs à la dimension sociale des conditions de scolarité.

Les échanges ont porté sur le nombre d'allers-retours école / domicile offerts aux agents (2 sûrs,

3 demandés), l'affectation d'un ordinateur portable à chaque stagiaire pour répondre à la logique de l'administration centrale de la « *full-démat* », la précarisation de la société ...

L'administration a partagé certains de ces constats mais, pour des raisons financières, répond avec « *les moyens du bord* » à chaque difficulté : l'agent aura, par exemple, accès à un ordinateur disponible dans toutes les salles...

En définitive, l'ENFiP ne serait-elle qu'un opérateur nécessaire ? Ses trop faibles ressources pourraient la contraindre au recrutement de contractuels ? Sans doute est-ce dans l'air du temps !

2) Contenu et articulation de la formation : trop peu d'éléments pour discuter, mais bien assez pour s'interroger...

La formation initiale rénovée des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires sera constituée d'une phase de formation en établissement d'une durée de deux mois et demi. Cette phase sera divisée en deux temps.

a) Une formation sur un socle commun de connaissances et de compétences de 206 heures, de mi-mai à juillet 2020 (en nombre d'heures par matière) :

VOLUME HORAIRE MODULE DE FORMATION AGENTS C		
Présentation de la DGFIP et de ses missions		18,5
Comptabilité générale		36
Finances Publiques	Finances de l'État	42,5
	Finances locales	10,5
Transverse	Fdtx juridiques	19,5
	RH Communication Positionnement Relations usagers	31,5
	Numérique	2
	Bureautique et poste de travail	12
	Recherches documentaires – rédaction administrative	13,5
Recouvrement		20
TOTAL		206

Le socle a pour objectif principal l'acquisition d'une culture et de fondamentaux DGFIP : il reprend l'essentiel du contenu du socle de la formation initiale rénovée des contrôleurs stagiaires.

Nous regrettons que le groupe de travail chargé de la rédaction du contenu de la formation associe seulement les équipes pédagogiques des établissements de l'ENFiP.

b) Une pré-spécialisation, d'une durée de 24 heures environ, fin juillet 2020

L'objectif des trois pré-spécialisations « *gestion publique* », « *fiscalité des particuliers* » et « *fiscalité des professionnels* » est de renforcer la professionnalisation de la formation des agents qui rejoindront leur poste en août.

Des parcours d'adaptation aux premiers métiers seront proposés aux AAPFiP stagiaires, à l'automne 2020, avec des retours en établissement de formation de l'ENFiP ou dans les centres interrégionaux de formation ou leurs antennes régionales, pour leur permettre de mieux appréhender leurs futures fonctions.

Là encore, les groupes de travail n'associeront que les équipes pédagogiques des établissements de l'ENFiP, qui sont seules chargés de la rédaction du contenu de la formation et construisent actuellement les référentiels de formation : pourquoi ne pas y associer aussi des cadres de terrain en fonction dans les services ?

Des formations complémentaires sont proposées après titularisation, dans le cadre de cette adaptation au premier métier.

L'UNSA et la CGC observent que la réforme projetée par l'administration concernant la formation des agents C risque de manquer d'ambition.

« Risque » car comment peut-on juger de la qualité d'une formation sans connaître son contenu, son objectif précis ?

Les documents présentés sont si lacunaires que le directeur de l'ENFiP a proposé une réunion complémentaire, afin d'étayer et de compléter ce « projet terminé ».

S'agissant de la pré-spécialisation, nous restons sur notre faim. Nous en trouvons l'idée intéressante et en soutenons la finalité. En revanche, nous considérons que la durée prévue de 4 jours est bien trop réduite : nous proposons une période de trois semaines.

Enfin, nous nous interrogeons encore sur le rôle que l'ENFiP - opérateur de la DGFIP - jouera dans la formation de la mission interministérielle que va devenir l'ACCUEIL DES USAGERS. Il semble bien certain maintenant que des agents de différents services publics viendront occuper les terres rurales en attendant une « dématérialisation finale ».

Hélas, cette mission trans-ministérielle aura pour résultat une nouvelle fonte de nos effectifs et le naufrage prévisible d'une grande partie de nos missions.